

## SANET PERFECT 2 X 5 L

WM 1112483

Numéro de commande: 0712483

Version 7.1

Date de révision 10.09.2026

Date d'impression 12.09.2026

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : SANET PERFECT 2 X 5 L  
UFI : FT84-A0FM-P00H-DGVM

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit de nettoyage  
Réservé aux utilisateurs professionnels.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Werner & Mertz France Professional SASU  
Route de l'Orme des Merisiers  
91190 Saint-Aubin  
Téléphone : +330169189500  
Téléfax : +330169288965  
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : Produktsicherheit@werner-mertz.com  
Personne de contact : Développement produits / sécurité produits

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

01.45.42.59.59 (INRS)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence : P102 Tenir hors de portée des enfants.  
**Prévention:**  
P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.  
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  
**Intervention:**  
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:  
Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

## SANET PERFECT 2 X 5 L

WM 1112483

Numéro de commande: 0712483

Version 7.1

Date de révision 10.09.2026

Date d'impression 12.09.2026

P337 + P313

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants

| Nom Chimique            | No.-CAS<br>No.-CE<br>No.-Index<br>Numéro<br>d'enregistrement | Classification                                                                                                               | Concentration<br>(% w/w) |
|-------------------------|--------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| acide citrique          | 77-92-9<br>201-069-1<br>607-750-00-3<br>01-2119457026-42     | STOT SE 3; H335<br>Eye Irrit. 2; H319                                                                                        | >= 5 - < 10              |
| acide methanesulfonique | 75-75-2<br>200-898-6<br>607-145-00-4<br>01-2119491166-34     | Skin Corr. 1B; H314<br>Met. Corr. 1; H290<br>Acute Tox. 4; H302<br>Acute Tox. 4; H312<br>STOT SE 3; H335<br>Eye Dam. 1; H318 | >= 1 - < 3               |

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Consulter un médecin.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.

## SANET PERFECT 2 X 5 L

WM 1112483

Numéro de commande: 0712483

Version 7.1

Date de révision 10.09.2026

Date d'impression 12.09.2026

- Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.  
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Protéger l'œil intact.  
Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.  
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Appeler un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Irritation
- Risques : Pas d'information disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

---

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

### 5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

---

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

## SANET PERFECT 2 X 5 L

WM 1112483

Numéro de commande: 0712483

Version 7.1

Date de révision 10.09.2026

Date d'impression 12.09.2026

Assurer une ventilation adéquate.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Neutraliser à l'aide de solutions alcalines, de chaux ou d'ammoniaque.  
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination", Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Produit de nettoyage

---

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

**Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

## SANET PERFECT 2 X 5 L

WM 1112483

Numéro de commande: 0712483

Version 7.1

Date de révision 10.09.2026

Date d'impression 12.09.2026

| Nom de la substance   | Utilisation finale | Voies d'exposition   | Effets potentiels sur la santé  | Valeur      |
|-----------------------|--------------------|----------------------|---------------------------------|-------------|
| methanesulphonic acid | Travailleurs       | Inhalation           | Long terme - effets locaux      | 2,89 mg/m3  |
|                       | Travailleurs       | Inhalation           | Long terme - effets systémiques | 19,44 mg/kg |
|                       | Travailleurs       | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 19,44 mg/kg |
|                       | Consommateurs      | Inhalation           | Long terme - effets systémiques | 1,44 mg/kg  |
|                       | Consommateurs      | Inhalation           | Aigu - effets systémiques       | 1,44 mg/kg  |
|                       | Consommateurs      | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 8,33 mg/kg  |
|                       | Travailleurs       | Inhalation           | Long terme - effets systémiques | 6,76 mg/m3  |
|                       | Consommateurs      | Ingestion            | Long terme - effets systémiques | 8,33 mg/kg  |
|                       | Consommateurs      | Inhalation           | Long terme - effets locaux      | 1,73 mg/m3  |
|                       | Travailleurs       | Inhalation           | Exposition à long terme         | 0,7 mg/m3   |
|                       | Consommateurs      | Inhalation           | Long terme - effets locaux      | 0,42 mg/m3  |

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance      | Compartiment de l'Environnement | Valeur      |
|--------------------------|---------------------------------|-------------|
| Citric acid, citric acid | Eau douce                       | 0,44 mg/l   |
|                          | Eau de mer                      | 0,044 mg/l  |
|                          | STP                             | > 1000 mg/l |
|                          | Sédiment d'eau douce            | 34,6 mg/kg  |
|                          | Sédiment marin                  | 3,46 mg/kg  |
|                          | Sol                             | 33,1 mg/kg  |
| methanesulphonic acid    | Eau douce                       | 0,012 mg/l  |
|                          | Eau de mer                      | 0,0012 mg/l |

## SANET PERFECT 2 X 5 L

WM 1112483

Numéro de commande: 0712483

Version 7.1

Date de révision 10.09.2026

Date d'impression 12.09.2026

|  |                                      |               |
|--|--------------------------------------|---------------|
|  | Sédiment d'eau douce                 | 0,0251 mg/kg  |
|  | Sol                                  | 0,00183 mg/kg |
|  | Utilisation/rejet intermittent(e)    | 0,12 mg/l     |
|  | Station de traitement des eaux usées | 100 mg/l      |

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : En cas de risque d'éclaboussures, porter:

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Matériel : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection.

Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374.

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection de la peau et du corps : inutile dans les conditions normales d'utilisation

Protection respiratoire : N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols.

Type de Filtre recommandé:

Filtre ABEK-P3

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide

## SANET PERFECT 2 X 5 L

WM 1112483

Numéro de commande: 0712483

Version 7.1

Date de révision 10.09.2026

Date d'impression 12.09.2026

|                                       |                                        |
|---------------------------------------|----------------------------------------|
| Couleur                               | : rouge                                |
| Odeur                                 | : caractéristique                      |
| Point de fusion/point de congélation  | : Donnée non disponible                |
| Point/intervalle d'ébullition         | : Donnée non disponible                |
| Inflammabilité (solide, gaz)          | : Donnée non disponible                |
| Inflammabilité (liquides)             | : Donnée non disponible                |
| Limite d'explosivité, inférieure      | : Donnée non disponible                |
| Limite d'explosivité, supérieure      | : Donnée non disponible                |
| Point d'éclair                        | : n'a pas de point d'éclair            |
| Température d'inflammation            | : Donnée non disponible                |
| Température de décomposition          | : Donnée non disponible                |
| pH                                    | : env. 0,7, 100 %<br>à 20 °C           |
| Viscosité, dynamique                  | : Donnée non disponible                |
| Viscosité, cinématique                | : Donnée non disponible                |
| Hydrosolubilité                       | : soluble                              |
| Solubilité dans d'autres solvants     | : Donnée non disponible                |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | : Donnée non disponible                |
| Pression de vapeur                    | : Donnée non disponible                |
| Densité                               | : env. 1,048 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C |
| Densité relative                      | : Donnée non disponible                |
| Densité de vapeur relative            | : Donnée non disponible                |
| Caractéristiques de la particule      | : Donnée non disponible                |

### 9.2 Autres informations

aucun(e)

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.  
Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.  
Pas de décomposition en utilisation conforme.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

## SANET PERFECT 2 X 5 L

WM 1112483

Numéro de commande: 0712483

Version 7.1

Date de révision 10.09.2026

Date d'impression 12.09.2026

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Notre entreprise rejette tout test sur les animaux.

Notre entreprise n'attribue aucun contrat pour des tests sur les animaux, que ce soit sur le produit final ou sur les ingrédients d'un produit.

Toutefois, la législation européenne (règlement REACH) exige des fabricants de substances ou des importateurs de l'UE qu'ils testent les effets des substances sur la santé humaine et l'environnement avant de les mettre sur le marché. Certains de ces tests obligatoires ont été effectués parfois il y a plusieurs décennies.

#### Toxicité aiguë

Toxicité aiguë : Pas classé(e)

#### Composants:

##### acide citrique

###### 77-92-9:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Souris): 5.400 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50 oral (Rat): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE Ligne directrice 402

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Rat): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

##### acide methanesulfonique

###### 75-75-2:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 200 mg/kg

DL50 oral (Rat): 649 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Souris): > 1,88 mg/l  
Durée d'exposition: 1 h

CL0 (Rat): 0,74 mg/l  
Durée d'exposition: 6 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): < 2.000 mg/kg

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

#### Produit:

Remarques : Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit

## SANET PERFECT 2 X 5 L

WM 1112483

Numéro de commande: 0712483

Version 7.1

Date de révision 10.09.2026

Date d'impression 12.09.2026

n'est pas considéré comme étant un irritant de la peau.

### Composants:

**acide methanesulfonique**

**75-75-2:**

Résultat : Provoque de graves brûlures.

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

#### Produit:

Remarques : Provoque une sévère irritation des yeux.

### Composants:

**acide citrique**

**77-92-9:**

Résultat : Irritation des yeux

**acide methanesulfonique**

**75-75-2:**

Résultat : Provoque de graves lésions des yeux.

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

#### Produit:

Remarques : Donnée non disponible

### Composants:

**acide citrique**

**77-92-9:**

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Mutagénicité sur les cellules  
germinales : Pas classé(e)

Cancérogénicité : Pas classé(e)

Toxicité pour la reproduction : Pas classé(e)

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Toxicité spécifique pour certains  
organes cibles - exposition  
unique : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique  
spécifique pour un organe cible, exposition unique.

### Composants:

**acide citrique**

**77-92-9:**

Organes cibles : Voies respiratoires

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

## SANET PERFECT 2 X 5 L

WM 1112483

Numéro de commande: 0712483

Version 7.1

Date de révision 10.09.2026

Date d'impression 12.09.2026

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

### Toxicité à dose répétée

#### Composants:

##### acide citrique

#### 77-92-9:

Espèce : Rat  
NOAEL : 4.000 mg/kg  
LOAEL : 8.000 mg/kg  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 10 d

Toxicité par aspiration : Pas classé(e)

### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

##### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

#### Information supplémentaire

##### Produit:

Remarques : Donnée non disponible

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Composants:

##### Citric acid, citric acid

#### 77-92-9:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus (Ide mélanote)): 440 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 1.535 mg/l  
Durée d'exposition: 24 h  
Type de Test: Essai en statique

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): env. 120 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : NOEC (Scenedesmus quadricauda (algues vertes)): 425 mg/l  
Durée d'exposition: 8 Tage

## SANET PERFECT 2 X 5 L

WM 1112483

Numéro de commande: 0712483

Version 7.1

Date de révision 10.09.2026

Date d'impression 12.09.2026

Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour les microorganismes : (Pseudomonas putida ( Bacille Pseudomonas putida)): > 10.000 mg/l  
Durée d'exposition: 16 h

### methanesulphonic acid

#### 75-75-2:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 10 - 100 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (Cyprinodon variegatus (Cyprinodon)): > 10.000 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 10 - 100 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 10 - 100 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Inhibition de la croissance  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes : EC20 (boue activée): > 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 0,5 h  
Méthode: ISO 8192

## 12.2 Persistance et dégradabilité

### Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

### Composants:

#### Citric acid, citric acid

#### 77-92-9:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 97 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OECD 301 B

Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 100 %  
Durée d'exposition: 19 d  
Méthode: OECD 301 E

Demande Biochimique en Oxygène (DBO) : 526 mg/g

Demande Chimique en Oxygène (DCO) : 728 mg/g

## SANET PERFECT 2 X 5 L

WM 1112483

Numéro de commande: 0712483

Version 7.1

Date de révision 10.09.2026

Date d'impression 12.09.2026

ThOD : 0,75 g/g

### methanesulphonic acid

#### 75-75-2:

Biodégradabilité : Résultat: rapidement biodégradable  
Biodégradation: > 99 %  
Durée d'exposition: 28 d

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

##### Citric acid, citric acid

#### 77-92-9:

Bioaccumulation : Remarques: On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation (log Pow <= 4).

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -1,72

### methanesulphonic acid

#### 75-75-2:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -2,38

### 12.4 Mobilité dans le sol

#### Composants:

##### methanesulphonic acid

#### 75-75-2:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 1  
Remarques: Extrêmement mobile dans les sols

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

#### Composants:

##### Citric acid, citric acid

#### 77-92-9:

Evaluation : N'est pas persistant, bioaccumulable et toxique (PBT).. N'est pas très persistant et très bioaccumulable (vPvB).

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la

## SANET PERFECT 2 X 5 L

WM 1112483

Numéro de commande: 0712483

Version 7.1

Date de révision 10.09.2026

Date d'impression 12.09.2026

Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

|                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|-----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Produit               | : Ne pas jeter les déchets à l'égout.<br>Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.<br>En accord avec les réglementations locales et nationales.                                                                            |
| Emballages contaminés | : Vider les restes.<br>Éliminer comme produit non utilisé.<br>Ne pas réutiliser des récipients vides.                                                                                                                                                                                                                     |
| Code des déchets      | Le code européen des déchets<br>20 01 29*<br>Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets. |

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

**ADR**

Marchandise non dangereuse

**IMDG**

Marchandise non dangereuse

**IATA**

Marchandise non dangereuse

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

**ADR**

Marchandise non dangereuse

**IMDG**

Marchandise non dangereuse

**IATA**

Marchandise non dangereuse

### 14.4 Groupe d'emballage

**ADR**

Marchandise non dangereuse

**IMDG**

Marchandise non dangereuse

**IATA**

## SANET PERFECT 2 X 5 L

WM 1112483

Numéro de commande: 0712483

Version 7.1

Date de révision 10.09.2026

Date d'impression 12.09.2026

Marchandise non dangereuse

### 14.5 Dangers pour l'environnement

**ADR**

Marchandise non dangereuse

**IMDG**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**IATA**

Marchandise non dangereuse

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Voir l'annexe XVII du règlement (CE) n o 1907/2006 pour Conditions de restriction

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : 77-92-9  
75-75-2  
Voir l'annexe XVII du règlement (CE) n o 1907/2006 pour Conditions de restriction

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

: La Directive 96/82/CE ne s'applique pas

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. : Non applicable

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : Mise à jour: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel (indiqués dans le tableau). Mise à jour: Affections provoquées par le chlorure de sodium dans les mines de sel et leurs dépendances  
Mise à jour: Le produit n'a pas de propriétés CMR de catégorie 1, 1A ou 1B

Contenu en composés organiques volatils (COV) : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles et aux émissions de l'élevage (prévention et réduction intégrées de la pollution)  
Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: < 0,01 %

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## SANET PERFECT 2 X 5 L

WM 1112483

Numéro de commande: 0712483

Version 7.1

Date de révision 10.09.2026

Date d'impression 12.09.2026

Conformément au règlement  
relatif aux détergents CE  
648/2004 : <5% agents de surface anioniques, <5% agents de surface  
anioniques, agents de surface non ioniques, parfums, ETHYL  
BENZOATE

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

#### RUBRIQUE 16: Autres informations

##### Texte complet pour phrase H

H290 : Peut être corrosif pour les métaux.  
H302 : Nocif en cas d'ingestion.  
H312 : Nocif par contact cutané.  
H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.  
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.  
H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

##### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë  
Eye Dam. : Lésions oculaires graves  
Eye Irrit. : Irritation oculaire  
Met. Corr. : Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux  
Skin Corr. : Corrosion cutanée  
STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## SANET PERFECT 2 X 5 L

WM 1112483

Numéro de commande: 0712483

Version 7.1

Date de révision 10.09.2026

Date d'impression 12.09.2026

### Information supplémentaire

#### Classification du mélange:

Eye Irrit. 2

H319

#### Procédure de classification:

Sur la base de données d'essai.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR

500000003467